

Déclaration de conformité

Nous confirmons par la présente déclaration en toute conscience que les informations sur Boss Info AG ("la Société") contenues dans le présent Investor Memorandum et dans tout autre document fourni ou information donnée par nous dans le cadre de l'augmentation de capital sont complètes et correctes à la date de publication de ces documents.

L'Investor Memorandum qui vous est soumis et les chiffres financiers qu'il contient ont été préparés au mieux de notre connaissance et de notre conviction et correspondent à notre avis à des attentes réalistes pour l'avenir de la Société au moment de la publication.

Tous les événements nécessitant une inscription au bilan, les transactions significatives ou les autres risques importants pour l'évaluation de la situation financière actuelle et future de la Société qui étaient connus à la date des états financiers audités ou au moment de la publication du Investor Memorandum ont été adéquatement pris en compte dans les comptes annuels individuels et consolidés de la Société et dans les documents fournis. Tous les risques et dépréciations éventuelles nécessitant une inscription au bilan de la Société ont été suffisamment pris en compte dans l'évaluation et la détermination des corrections de valeur et des provisions. A notre connaissance, il n'existe pas de litige en cours ou de litige comparable ayant une influence sur l'évaluation de la situation de la Société.

Le capital social et les réserves légales sont entièrement couverts par les actifs de la Société à la date du Investor Memorandum (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de surendettement). La Société est solvable et il n'existe aucune contrainte de liquidité qui rendrait impossible le règlement des dettes à leur échéance. Nous n'avons pas connaissance et n'avons pas prévu ni identifié d'événements ou de conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Si cette situation devait changer, nous nous engageons à en informer les investisseurs sans délai.

L'augmentation de capital prévue à partir du capital social autorisé a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 26.10.2022 et est basée sur l'autorisation de l'article 3a des statuts de la Société. Le processus de l'augmentation de capital a été initié en ce sens et son exécution - après l'expiration du délai fixé pour la souscription des actions - est prévisible. L'objectif est que l'augmentation de capital soit inscrite au registre du commerce au plus tard le 31.12.2022. Toutefois, comme la Société n'a aucune influence sur la date d'inscription, le respect de la date cible ne peut être garanti.

Nom: Simon Boss

Rôle: Président du Conseil, Boss Info Ltd

Date: 9.11.2022